

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1643

30 août 2006

SOMMAIRE

Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	78822	Global Patent Holding S.A.H., Luxembourg	78859
Agardh Invest S.A., Luxembourg	78864	Greta Investments S.A., Luxembourg	78833
APR Constructions, S.à r.l., Walferdange	78859	Greta Investments S.A., Luxembourg	78833
Apicius S.A., Luxembourg	78864	Havsfrun S.A., Luxembourg	78823
AZ Trading S.A., Luxembourg	78820	Immolylux S.A., Luxembourg	78834
AZ Trading S.A., Luxembourg	78820	Immolylux S.A., Luxembourg	78835
AZ Trading S.A., Luxembourg	78820	Industrial Securities Cuisery, S.à r.l., Luxembourg	78822
AZ Trading S.A., Luxembourg	78820	Industrial Securities Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	78822
AZ Trading S.A., Luxembourg	78820	Industrial Securities Nanterre, S.à r.l., Luxembourg	78822
Babcock & Brown Office Portfolio 4, S.à r.l., Luxembourg	78840	Inter Food S.A., Luxembourg	78864
Büro Center Kiem S.A., Rumelange	78847	Intertel & Co S.C.A., Luxembourg	78850
Cattleya Investments A.G., Luxembourg	78826	Inverness Holding S.A., Luxembourg	78822
CBAM LLC, Luxembourg Branch, Luxembourg	78831	Isafek S.A.H., Luxembourg	78839
Cecofin S.A., Luxembourg	78825	Isafek S.A.H., Luxembourg	78839
CLS Summit Alternative Fund, Sicav, Luxembourg	78839	Isafek S.A.H., Luxembourg	78839
CLS Summit Alternative Fund, Sicav, Luxembourg	78840	Jeppsson S.A., Luxembourg	78850
Clarins Groupe, S.à r.l., Luxembourg	78820	Jeppsson S.A., Luxembourg	78851
CMPi Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg	78829	Kingsway Investment S.A., Luxembourg	78818
Compagnie Financière d'Anvers S.A.H., Luxembourg	78831	Lofficina S.A., Luxembourg	78829
Coparef S.A., Luxembourg	78819	Lotri International S.A., Luxembourg	78835
Cornelius International S.A., Luxembourg	78837	Marne S.A., Luxembourg	78836
Craft Air S.A., Luxembourg	78838	Marne S.A., Luxembourg	78837
Craft Air S.A., Luxembourg	78839	Meres S.A., Luxembourg	78847
dys-lux A.s.b.l., Sanem	78823	MO Holding S.A., Luxembourg	78864
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg	78819	Norma Finance S.A., Luxembourg	78818
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg	78821	Ophenbach S.A., Luxembourg	78857
Euromind S.A., Luxembourg	78861	Ophenbach S.A., Luxembourg	78858
Eurtrans S.A., Luxembourg	78833	Ortho-Team S.A., Esch-sur-Alzette	78821
Eurtrans S.A., Luxembourg	78833	Pandea S.A., Luxembourg	78855
Eye 1, S.à r.l., Luxembourg	78821	Pandea S.A., Luxembourg	78856
FAM Personal Fund, Sicav, Luxembourg	78836	Portland International Finance, S.à r.l., Luxembourg	78863
FAM Personal Fund, Sicav, Luxembourg	78836	Quartic S.A., Luxembourg	78860
FAM Fund, Sicav, Luxembourg	78832	Quartic S.A., Luxembourg	78861
FAM Fund, Sicav, Luxembourg	78832	Roni Finance S.A., Luxembourg	78854
FKI Luspandone, S.à r.l., Luxembourg	78848	Roni Finance S.A., Luxembourg	78855
Gamax Management AG, Luxembourg	78818	S.C.I. Artesp, Luxembourg	78862

S.G.Mat S.A., Dudelange	78819	Technofin S.A.H., Luxembourg	78835
SCI Biren, Luxembourg	78830	Tipilux S.A., Luxembourg	78819
SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l., Luxembourg ..	78821	Upsilon Consult S.A., Luxembourg	78832
SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Lu-		Upsilon Consult S.A., Luxembourg	78832
xembourg	78821	Warmerding European Investment S.A., Luxem-	
Sorol S.A., Luxembourg	78847	bourg	78847
T.D.L. S.A., Luxembourg	78852	Xanatum Finance S.A., Luxembourg	78858
Technofin S.A.H., Luxembourg	78835		

NORMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.913.

Le bilan au 10 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour NORMA FINANCE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064723.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GAMAX MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.494.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour GAMAX MANAGEMENT AG

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(064739.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

KINGSWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société le 20 juin 2006

1. L'assemblée générale annuelle des associés a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- M. Keith Brown, né le 8 janvier 1969 à Dublin (Ireland), demeurant au 11 Palmerstown Gardens, Dublin 6, Ireland, administrateur A;

- M. François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur B;

- M. Georges Gudenburg, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006.

2. L'assemblée générale annuelle des associés a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société AACO, S.à r.l. et de nommer en remplacement la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326, commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064791.6/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

COPAREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 35.561.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Bob Bernard, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, diplômé H.E.C. Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- M. Eric Bernard, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué;
- M^e Catherine Biner Bradley, née le 19 janvier 1954 à CH-Lausanne, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-1260 Nyon, 9, rue Juste-Olivier;
- M. Jean-Pierre de Glutz, né le 27 décembre 1946 à CH-Genève, directeur de banque, demeurant à CH-1006 Lausanne, 10A, avenue des Alpes.

Commissaire aux comptes:

M. Jean-Claude Jonas, né le 7 novembre 1938 à F-Aix-les-Bains, commissaire aux comptes, ayant son domicile professionnel à F-75008 Paris 9, rue Bernoulli.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COPAREF S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065117.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 45.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064982.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TIPILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 78.025.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064977.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

S.G.MAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 19, rue Nic Bodry.
R. C. Luxembourg B 97.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062544.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

78820

AZ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.356.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

(065077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AZ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

(065068.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AZ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

(065074.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AZ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.356.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

(065071.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AZ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

(065066.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.384.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(065105.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ORTHO-TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORTHO-TEAM S.A.

A. Verfaillie

Administrateur-Délégué

(065092.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EYE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.137.

Le bilan pour la période du 13 septembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

(065103.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF-VII ASIAN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.772.

Le bilan pour la période du 11 mars 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065106.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.019.

Le bilan pour la période du 27 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(065107.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.121.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 18 mai 2006

- La société va racheter cent actions ordinaires C des actionnaires, pour le prix de EUR 33.005.784,-.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065302.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(065070.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.765.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(065073.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.763.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(065076.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INVERNESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.483.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065091.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.121.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.960.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1095 du 22 octobre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

AERO INVEST 2, S.à r.l.

Signature

(065098.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

HAVSFRUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 67.238.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(065137.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

dys-lux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4986 Sanem, 5A, rue de Limpach.
R. C. Luxembourg F 2.603.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association dys-lux, association sans but lucratif, est une plateforme associative entre associations concernées par l'objet défini sous l'article quatre (4).

Art. 2. Son siège est fixé à L-4986 Sanem, rue et N° de Limpach 5A.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 4. L'association a pour but, en toute circonstance, de faire connaître et reconnaître les besoins spécifiques socioprofessionnels, médicaux et éducatifs de toute personne et famille concernées par les troubles dits spécifiques de l'apprentissage tant au niveau national qu'international, réaliser la collaboration avec toute institution et agence intervenant dans le même champ, leur fournir une plateforme cohérente d'expression et d'action, promouvoir toute activité de formation et d'aide à la formation dans le champ desdits troubles.

Art. 5. L'association n'exprime aucune opinion entre autres à connotation politique, idéologique, confessionnelle ou raciale. Elle veille au respect de la législation nationale et spécifiquement de la Charte des droits de l'enfant.

Art. 6. L'association vise une affiliation idoine tant verticale qu'horizontale.

Chapitre III. Membres, Admissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. Le nombre des membres ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 8. L'association se compose de membres effectifs et de membres sympathisants. Ne devient membre que toute association pouvant prétendre à l'existence d'un lien direct avec l'article 4 et à la conformité de ses statuts avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les membres effectifs participeront aux frais de fonctionnement de l'association par le versement d'une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale. La hauteur des apports financiers prévisionnels et définitifs par membre effectif sera fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La participation maximale est fixée à 10.000 euros.

Deviennent membres effectifs, les associations, comités et toutes autres organisations ayant un but conforme avec cette plate-forme et admis en leur sein par l'Assemblée générale. Les membres effectifs gardent leur complète autonomie en ce qui concerne les problèmes qui leur sont propres. Toute entité particulière des troubles dits spécifiques de l'apprentissage ne sera défendue que par une seule association membre effectif.

Peuvent être membres sympathisants toutes les personnes physiques ou morales intéressées.

Art. 9. La démission ou l'exclusion de tout membre sur proposition du Conseil d'Administration est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV. Administration

Art. 10. Les organes souverains de l'association sont: l'Assemblée Générale, et le Conseil d'Administration.

Art. 11. L'assemblée générale se compose des membres effectifs. Les membres sympathisants pourront y assister avec voix consultative.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs,
- b) l'approbation des comptes de gestions et bilans,
- c) la fixation de la cotisation annuelle,

- d) toutes sortes de résolutions,
- e) la nomination des deux commissaires aux comptes.

Art. 13. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile et nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 14. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres effectifs par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée.

La convocation contiendra l'ordre du jour.

L'assemblée générale est légalement constituée dès lors que sont présentes au moins trois quarts (3/4) des associations valablement membres effectifs. Chaque association a droit en tout et pour tout à trois délégués avec vote de plein droit, choisis selon leurs propres statuts respectifs. Les délégués ne possèdent qu'une voix en droit. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante.

Art. 15. Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal. Ce procès-verbal est à approuver par le Conseil d'Administration et devient accessible au public.

Art. 16. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé entre trois et vingt-sept membres effectifs, choisis en son sein et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix. Tout candidat devra être approuvé par son association d'origine.

Les administrateurs sont nommés pour la durée de 4 ans. Le premier renouvellement du Conseil d'Administration se fait par la moitié après deux ans, les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, il est pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale. Les membres du conseil d'administration peuvent coopter un candidat issu d'un membre effectif, afin de pouvoir remplacer l'administrateur démissionnaire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale. Au cas où le nombre d'administrateurs est inférieur au minimum statutaire, une assemblée générale extraordinaire est à convoquer dans un délai d'un mois.

Art. 17. Le Conseil d'Administration élu choisit en son sein un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Les postes de président et de trésorier ne sont pas cumulables au sein d'un même membre effectif.

Art. 18. Tous les pouvoirs du Conseil d'Administration sont définis par l'Assemblée Générale dans le respect de la loi et des présents statuts.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Art. 20. Il est tenu un registre des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux sont soumis à l'approbation et à la signature lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Art. 21. Le Conseil d'Administration ne peut valablement décider qu'en présence de deux tiers (2/3) de ses membres administrateurs. Aucune décision ne peut être prise en première lecture concernant un trouble précis de l'apprentissage sans présence d'au moins un administrateur issu du membre concerné.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres effectifs présents. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Tout acte impliquant l'engagement de la plate-forme porte la signature du président ou de son représentant en droit et la signature d'un membre du Conseil d'Administration.

La gestion journalière des finances incombe au seul trésorier ou à son représentant en droit. Tout montant dépassant la somme de 500 euros (cinq cents euros) doit être contre signé par le président ou son représentant en droit. Tout montant supérieur à 1.000 euros (mille euros) nécessite la contre - signature d'un administrateur issu d'un troisième membre effectif distinct. Tout acte financier ou administratif devra être porté à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant.

Chapitre V. Fond social, Exercice social, Comptes, Budget

Art. 23. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres effectifs et sympathisants,
- des dons ou legs en sa faveur,
- des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

Art. 24. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de l'année courante. L'exercice social de la première année débute à la constitution de la présente plateforme associative.

Art. 25. A la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Les comptes sont contrôlés par deux commissaires nommés par l'assemblée générale et pris en dehors des membres du Conseil d'Administration. Ils ne peuvent exercer de fonction parmi les conseils d'administration des membres effectifs.

Les commissaires aux comptes font rapport à l'assemblée générale qui en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au Conseil d'Administration.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation, Modification des statuts

Art. 26. Toutes les questions prévues aux présents statuts et notamment les modifications des statuts, la dissolution de l'association sont régies par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif. Le patrimoine est rétrocédé selon la dernière clef de répartition des charges financières selon les différents membres effectifs telle que arrêtée par la dernière Assemblée Générale.

Les soussignés, en annexe ont déclaré avoir fondé entre eux et tous ceux qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont admis dans l'association dys-lux, une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts en date du 14 juin 2006 à Bascharage.

Nachname	Vorname	Strasse	Plz	Ort	Staatsange	Beruf	Signatures.
Busch	Patrick	57, Cité Ch. De Gaulle,	L-4951	Bascharage	Française	Employé Privé	
Doppler	Véronique	21, rue du Parc,	L-4771	Petange	Belge	Femme au Foyer	
Flammang	Christiane	5A, rue de Limpach,	L-4986	Sanem	Luxembourgeoise	Employé Etat	
Huberty	Mario	5A, rue de Limpach,	L-4986	Sanem	Luxembourgeoise	Fonctionnaire Communal	
Bravaccini	John	83, rue Mameranus,	L-8249	Mamer	Luxembourgeoise	Fonctionnaire Etat	
Hauk	Andreas	5, rue des Coquelicots,	L-3453	Dudelage	Deutsch	Employé Privé	
Ackermann	Lucie	21, rue Jaures	L-1836	Luxembourg	Luxembourgeoise	Infirmière pré-retraîtée	
Lutgen	Jean-Paul	39, rue de la Résistance,	L-4942	Bascharage	Luxembourgeoise	Fonctionnaire Etat	
Hanlet	Marie-Renée	39, rue de la Résistance,	L-4942	Bascharage	Luxembourgeoise	Femme au Foyer	
Sassel	Eric	63, avenue de Luxembourg,	L-4950	Bascharage	Luxembourgeoise	Médecin Généraliste	
Kiefer	Mireille	5, rue bei Berck,	L-8359	Goeblange	Luxembourgeoise	Horticulteur -fleuriste	
Scheer	Simone	1, rue Bellevue,	L-6315	Beaufrot	Luxembourgeoise	Indépendante	
Keller	Detlef	27, avenue de la Gare,	L-9540	Wiltz	Deutsch	Indépendant	

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00205. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063020.3//144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.704.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juillet 2005, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat. Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064337.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CATTLEYA INVESTMENTS, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 117.383.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten Juni.
Vor Uns Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. FIDCORP LIMITED, mit Sitz in Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, hier vertreten durch Herrn Philippe Ponsard, ingénieur commercial, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 19. Juni 2006.
2. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
3. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Erschienenen und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Kompargenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CATTLEYA INVESTMENTS gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10,- (zehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 310.000,- (dreihundertzehntausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10,- (zehn Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 20. Juni 2011, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt

werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 1. Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2007 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7. der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Kapitalzeichnung

Die 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienzahl	Gezeichnetes Kapital in EUR
1. FIDCORP LIMITED, vorgenannt	3.098	30.980,-
2. John Seil, vorgenannt	1	10,-
3. Guy Hornick, vorgenannt.....	1	10,-
Total	3.100	3.100,-

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auch die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.500,- (eintausendfünfhundert Euro).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Kompargenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

1. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Herr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», geboren am 22. April 1959 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Zum Vorsitzenden wird ernannt: Herr Guy Hornick, vorgeannt.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: AUDIEX S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 65.469.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ph. Ponsard, J. Seil, G. Hornick, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 2006, vol. 435, fol. 58, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 30. Juni 2006.

A. Weber.

(064725.3/236/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CMPi HOLDINGS B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.200,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(062802.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LOFFICINA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

H. R. Luxemburg B 60.967.

Laut Beschluss des Verwaltungsrates vom 31. Mai 2006 wurde Herr Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, als neues vorläufiges Verwaltungsratsmitglied anstelle des zurücktretenden Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Christoph Kossmann ernannt.

Luxembourg, den 21. Juni 2006.

Für LOFFICINA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064216.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SCI BIREN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 24, rue Xavier de Feller.

R. C. Luxembourg E 3.160.

 —
STATUTS

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Luc Biren, employé privé, né le 31 mars 1971 à Ixelles Belgique, résident 24, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg.

2. Madame Ralitzza Mihova épouse Biren, Agent contractuel, née le 22 août 1971 à Sofia Bulgarie, résidente 24, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg.

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination S.C.I. BIREN.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi 24, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,- EUR) divisé en cent parts sociales d'un (1,-) euro de valeur nominale chacune. Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc Biren, prèdit	50 parts
2.- Madame Ralitzza Mihova épouse Biren, prèdite.	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par des versements en numéraire.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés. En cas de refus d'agrément, les associés peuvent soit racheter les parts soit proposer une tierce personne ayant obtenu l'agrément, soit faire acheter les parts par la société. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans les conditions et les limites et conditions fixées par la Loi.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès ou la dissolution d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un administrateur désigné pour une durée déterminée ou non, par décision ordinaire des associés. S'il n'existe qu'un seul administrateur, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs administrateurs, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative. Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des administrateurs et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés. Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Jean-Luc Biren.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2006.

J.-L. Biren / R. Biren-Mihova

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04380. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064967.6/1091/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 9.573.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2006

Monsieur Pierre Isler, né le 7 février 1947 à CH-Wohlen, demeurant à CH-6833 Vacallo, Via dei Riva 9, est nommé en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Paolo Andrea Mettel, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064415.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CBAM LLC, Luxembourg Branch

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.348.

Par résolution datée du 25 mai 2006, les gérants de la société CBAM LLC, Luxembourg Branch, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064461.3/5564/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.491.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2005

En date du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission en date du 30 novembre 2005 de Monsieur Peter Rommelfangen, 50, av J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FAM FUND
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064495.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006

En date du 24 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de DELOITTE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2007.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FAM FUND
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064496.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

UPSILON CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 70.951.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(064637.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

UPSILON CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 70.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(064635.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EURTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.436.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 mai 2006 que:

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés. Les personnes suivantes ont été renommées:
Monsieur Eric Verberckt, demeurant à 14, Vinkenlaan, B-1800 Vilvoorde;
Monsieur Wilfried Verberckt, demeurant à 129A, Paddegatstraat, B-1880 Kapelle-op-den-Bos;
Monsieur Jan Verberckt, demeurant à 4, Metsystraat, B-1880 Kapelle-op-den-Bosch.
- Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé. La société suivante a été renommée:
ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège au 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064480.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EURTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.436.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

(064486.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

GRETA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.843.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 4 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRETA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(064878.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GRETA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.843.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 4 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRETA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(064880.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

78834

IMMOLYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.839.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOLYLUX S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 11 juillet 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 93.839.

L'assemblée est ouverte à 16.10 heures sous la présidence de Madame Zamyra Cammans, manager, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Preeti Khitri, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Petra Dunselman, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-2250 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Avancement de l'assemblée générale ordinaire du troisième mardi du mois d'août au deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 9 des statuts.

3.- Suppression du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts concernant les mesures transitoires.

4.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'avancer l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois d'août au 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de l'avancement de l'assemblée générale annuelle le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui est fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 8 concernant les mesures transitoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. Cammans, P. Khitri, P. Dunselman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 juillet 2006.

P. Decker.

(065022.2/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

IMMOLYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(065024.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LOTRI INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 55.259.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. April 2006

- Die Rücktritte der Herren Jean-Paul Reiland und Carlo Schlessler als Verwaltungsratsmitglieder sind angenommen.
- Die Gesellschaften MADAS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, luxemburgischen Rechtes, mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg und FINDI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, luxemburgischen Rechtes mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sind als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt. Ihre Mandate werden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2007 verfallen.

Luxemburg, den 7. April 2006.

Für beglaubigten Auszug

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

MADAS, S.à r.l. / E. Muller

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Unterschrift / -

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064548.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(065145.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(065142.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FAM PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.628.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2005

En date du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission en date du 30 novembre 2005 de Monsieur Peter Rommelfangen, 50, av J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.
- de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FAM PERSONAL FUND
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064502.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FAM PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.628.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006

En date du 24 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de DELOITTE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2007.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FAM PERSONAL FUND
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064500.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MARNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 31.166.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARNE S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 360 du 5 décembre 1989, modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 26 septembre 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 31.166.

L'assemblée est ouverte à 15.54 heures sous la présidence de Madame Zamyra Cammans, manager, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Preeti Khitri, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Petra Dunselman, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-2250 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Avancement de l'assemblée générale ordinaire du premier lundi du mois de juillet au deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

3.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'avancer l'assemblée générale annuelle du premier lundi du mois de juillet au 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de l'avancement de l'assemblée générale annuelle le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui est fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. Cammans, P. Khitri, P. Dunselman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 93, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 juin 2006.

P. Decker.

(065025.2/206/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MARNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 31.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(065027.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CORNELIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 102.452.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour CORNELIUS INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064717.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CRAFT AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.626.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRAFT AIR S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 634 du 11 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 93.626.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Zamyra Cammans, manager, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Preeti Khitri, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Petra Dunselman, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-2250 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Avancement de l'assemblée générale ordinaire du troisième mardi du mois d'août au deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 9 des statuts.

3.- Suppression du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts concernant les mesures transitoires.

4.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'avancer l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois d'août au 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de l'avancement de l'assemblée générale annuelle le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui est fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 8 concernant les mesures transitoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.40 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. Cammans, P. Khitri, P. Dunselman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 juin 2006.

P. Decker.

(065029.2/206/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CRAFT AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(065032.3//206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ISAFEK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.920.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ISAFEK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.920.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ISAFEK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.596.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2006

En date du 3 avril 2006, le Conseil d'administration a décidé:

- de coopter Monsieur Christophe Lhote, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en date du 3 avril 2006 en remplacement de Monsieur Peter Rommelfangen, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire en date du 25 novembre 2005.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064505.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.596.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mai 2006

En date du 3 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prendre acte de la décision de Messieurs Jean Brandenburg, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Paul Wetterwald, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et Jean-Marc L'Her, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ne pas se représenter aux élections relatives au renouvellement de leur mandat d'administrateur;
- nommer Madame Bernadette Alexander, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Monsieur Frédéric Durand, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et Monsieur Yves Wagner, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en qualité de nouveaux administrateurs de la Sicav;
- renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Christophe Lhote et Loris Di Vora pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007;
- renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064507.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.400.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the name EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. by a deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 November 2005 under number 61996, page 1292.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 13th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through par-

participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2005, numéro 61996, page 1292.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeoises ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics Allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: Deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 96, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

J. Elvinger.

(065049.3/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.265.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(064630.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

BÛRO CENTER KIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 59.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00172, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(064632.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SOROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.441.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour SOROL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064714.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 102.283.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 mai 2006 que:

- Monsieur Eddy Dome a démissionné de son poste d'administrateur.

- Monsieur David De Marco, directeur, né le 15 mars 1965, à Curepipe (Mauritius), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064811.3/6312/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 577,530,000.-.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.136.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of the month of March.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FKI LUSPARTWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of USD 246,016,000.- registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B under the number B 73.137, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr Eric Isaac, corporate manager, residing in Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing company, acting in its capacity as sole partner of FKI LUSPARTONE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of USD 577,530,000.-, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of December 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119 of February 4, 2000 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B under the number B 73.136, the articles of incorporation of the Company having been last amended by a deed of the undersigned notary of March 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of March 1, 2006, and declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Repurchase and of the payment of the purchase price out of the Company's available funds, and authorisation and instruction to the Company's managers to determine the purchase price and to take all required action to complete the Repurchase within a period of thirty (30) days starting from the date of the Company's general shareholders' meeting approving the Repurchase;

2. To reduce the Company's corporate capital by an amount of USD 8,180,000.- (eight million one hundred and eighty thousand US Dollars) so as to reduce it from its present amount of USD 577,530,000.- (five hundred seventy-seven million five hundred thirty thousand US Dollars), divided into 577,530 (five hundred seventy-seven thousand five hundred thirty) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each to an amount of USD 569,350,000.- (five hundred and sixty-nine million three hundred fifty thousand United States Dollars) represented by 569,350 (five hundred and sixty-nine thousand three hundred-fifty) shares by cancellation of 8,180 (eight thousand one hundred and eighty) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each to be repurchased by the Company to FKI LUSPARTWO, S.à r.l. (the «Repurchase») and reimbursement of the relative part of the share premium in an amount of USD 9,168,965.- to the company FKI LUSPARTWO, S.à r.l.;

3. To amend article 6 of the Articles of Incorporation of the company to reflect the above capital decrease;

4. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The meeting further resolved to approve the Repurchase and the payment of the purchase price out of the Company's available funds and the meeting authorises and instructs the Company's managers to determine the purchase price, provided the Repurchase will not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or under the Company's articles, and to take all required action to complete the Repurchase within a period of thirty (30) days starting from the date of this meeting.

Second resolution

The sole partner resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of USD 8,180,000.- (eight million one hundred and eighty thousand US Dollars) so as to reduce it from its present amount of USD 577,530,000.- (five hundred seventy-seven million five hundred thirty thousand US Dollars), divided into 577,530 (five hundred seventy-seven thousand five hundred thirty) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each to an amount of USD 569,350,000.- (five hundred and sixty-nine million three hundred fifty thousand United States Dollars) represented by 569,350 (five hundred and sixty-nine thousand three hundred-fifty) shares by cancellation of 8,180 (eight thousand one hundred and eighty) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each to be repurchased by the Company to FKI LUSPARTWO, S.à r.l. and consequently the meeting decides to reimburse a part of the share premium of the company in an amount of USD 9,168,965.- (nine million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and sixty-five US Dollars) to FKI LUSPARTWO, S.à r.l.

Third resolution

In order to reflect the foregoing resolutions, the sole partner of the Company resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall have the following wording:

«The Company's capital is set at USD 569,350,000.- (five hundred sixty-nine million three hundred fifty thousand US Dollars) represented by 569,350 (five hundred and sixty-nine thousand three hundred fifty) shares of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FKI LUSPARTWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de USD 246.016.000,- inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.137 ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand-Duché de Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric Issac, gérant de sociétés, demeurant à Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de FKI LUSPARTONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, avec un capital social de USD 577.530.000,-, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 8 décembre 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 4 février 2000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.136 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 1^{er} mars 2006, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Approbation du Rachat et du paiement du prix d'achat des fonds disponibles de la Société et autorisation et instruction au conseil d'administration de la Société de déterminer le prix d'achat et de faire tout ce qui est nécessaire pour finaliser le Rachat pendant une période de trente (30) jours à partir de la date de l'approbation du Rachat par l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

2. Réduction du capital social à concurrence de USD 8.180.000,- (huit millions cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis) pour le réduire de son montant actuel de USD 577.530.000,- (cinq cent soixante-dix-sept millions cinq cent trente mille US dollars) divisé en 577.530 (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, à un montant de USD 569.350.000,- (cinq cent soixante-neuf millions trois cent cinquante mille US dollars) représenté par 569.350 (cinq cent soixante-neuf mille trois cent cinquante) parts sociales par l'annulation de 8.180 (huit mille cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, à racheter à FKI LUSPARTWO, S.à r.l. (le «Rachat») et remboursement de la partie y relative de la prime d'émission à concurrence de US 9.168.965,- à la société FKI LUSPARTWO, S.à r.l.;

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus;

4. Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a encore décidé d'approuver le Rachat et le paiement du prix d'achat des fonds disponibles de la Société et d'autoriser et d'instruire le conseil d'administration de la Société de déterminer le prix d'achat, sous condition que le Rachat n'ait pas pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves de la Société que les lois luxembourgeois et/ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer, et de faire tout ce qui est nécessaire pour finaliser le Rachat pendant une période de trente (30) jours à partir de la date de cette assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de USD 8.180.000,- (huit millions cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis) pour le réduire de son montant actuel de USD 577.530.000,- (cinq cent soixante-dix-sept millions cinq cent trente mille US dollars) divisé en 577.530 (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, à un montant de USD 569.350.000,- (cinq cent soixante-neuf millions trois cent cinquante mille US dollars) représenté par 569.350 (cinq cent soixante-neuf mille trois cent cinquante) parts sociales par l'annulation de 8.180 (huit mille cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, à racheter à FKI LUSPARTWO, S.à r.l. et en conséquence l'assemblée décide de rembourser la prime d'émission y relative savoir la somme de USD 9.168.965,- (neuf millions cent soixante-huit mille neuf cent soixante-cinq US dollars) à FKI LUSPARTWO, S.à r.l.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 569.350.000,- (cinq cent soixante-neuf millions trois cent cinquante mille US dollars), divisé en 569.350 (cinq cent soixante-neuf mille trois cent cinquante) parts sociales de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(065235.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INTERTEL & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour INTERTEL & CO S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064715.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

JEPPSSON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.229.

In the year two thousand six, on June fifteenth.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JEPPSSON S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated February 15th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 360 of May 19th, 2000.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 16.30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.
The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEPSSON S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 15 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 19 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;

2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 16.30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2006, vol. 470, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065227.2/5770/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

JEPSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.229.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065228.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

T.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 117.405.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- La société anonyme I.A.L. S.A., avec siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, ici dûment représentée par un de ses administrateurs Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de T.D.L. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme I.A.L. S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action.	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

c) Mademoiselle Elvedina Krusko, secrétaire comptable, née à Tesanj (Bosnie), le 5 mars 1982, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme LDF AUDIT S.A., avec siège social à Road Town, Toitola, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro 1022412.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2006, vol. 536, fol. 93, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler.

Junglinster, le 4 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065069.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

RONI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.768.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RONI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 27 juillet 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 79.768.

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Madame Zamyra Cammans, manager, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Preeti Khitri, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Petra Dunselman, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-2250 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Avancement de l'assemblée générale ordinaire du premier mercredi du mois de juillet au deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 13 des statuts.

3.- Suppression du deuxième paragraphe de l'article 14 des statuts concernant les mesures transitoires.

4.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'avancer l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de juillet au 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de l'avancement de l'assemblée générale annuelle le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui est fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 14 concernant les mesures transitoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. Cammans, P. Khitri, P. Dunselman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 juin 2006.

P. Decker.

(065087.2/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

RONI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(065089.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PANDEA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 91.845.

In the year two thousand six, on June fifteenth.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PANDEA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 321 of March 25th, 2003.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANDEA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 25 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2006, vol. 470, fol. 54, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065207.2/5770/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PANDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 91.845.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065210.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.260.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPHENBACH S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg en date du 6 mars 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 281 du 8 juin 1996 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euros en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 du 6 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 13 première phrase des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{ère} phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation le quatrième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à six cent euros (600,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Follows the English version of the present deed:

In the year two thousand and six, the thirteenth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as OPHENBACH S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on March 6th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 281 of June 8th, 1996. The Articles of Incorporation, which have been amended several times and for the last time by deed signed in private capacity, on March 5th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, number 858 of June 6th, 2004.

The meeting is presided by Mrs Christine Orban, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Magali Zitella, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anne-Sophie Baranski, employee, residing professionally in Luxembourg.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Amendement of the date of the annual General Meeting.
- 2) Consequent amendment of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual General Meeting so that it should from today on be held on the forth Wednesday of the month of June at 4 p.m.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first sentence of Article 13 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolution, which will read as follows:

«**Art. 13. 1st sentence.** The annual general meeting is held at the registered office of the company or at any other place in Luxembourg provided in the convening notice on the forth Wednesday of the month of June at 4 p.m.»

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at six hundred Euro (600.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in French and followed by an English translation; at the request of the parties and in case of divergences between the French and the English version, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Signé: C. Orban, M. Zitella, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2006, vol. 470, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065196.2/5770/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

OPHENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065197.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

XANATUM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064763.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GLOBAL PATENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 25.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(065209.5//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

APR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.522.

Entre: Monsieur Pierri Domenico (1962 0304 312), demeurant 30, rue de Bonnevoie, L-5950 Itzig, après dénommés «la partie cédante ou le cédant» d'une part,

et

ROQUELINO INVESTMENTS INC., avec siège social à Panama, Republic of Panama immatriculée au registre publique de Panama sous le numéro 203353 représentée par son directeur en fonction, d'autre part, ci-après dénommée «le cessionnaire».

Il est exposé et convenu ce qui suit:

Exposé

La société à responsabilité limitée APR CONSTRUCTIONS, S.à r.l. (ci-après désignée: la «Société») a été constituée par acte du notaire Alex Weber de Bascharage en date du 28 octobre 1999.

Le siège social se trouve à L-7209 Walferdange 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

La société est immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.522.

Le capital social de la société a été fixé à 12.750 EUR (douze mille sept-cents cinquante euros) divisé en cent-deux parts sociales de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée.

La société a pour objet la mise en valeur, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location, la gérance, la construction et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Avant la présente cession, le capital social était réparti comme suit:

Monsieur Alex Ross	34 parts sociales
Monsieur Domenico Pierri	34 parts sociales
Monsieur Marco Adamy	34 parts sociales
Total	102 parts sociales

Propriété des parts sociales

La partie cédante déclare détenir en pleine propriété 34 parts sociales de la société aux conditions énoncées aux présentes.

Lesdites parts sociales cédées sont quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

Convention

Les parties ci-avant décrites ont conclu en date de ce jour le présent contrat de vente et de cession aux conditions suivantes:

1. Le prix

Le cessionnaire s'engage à racheter les parts sociales des cédants dans la société APR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., moyennant un prix de 1 EUR pour les 34 parts sociales.

2. Transfert des parts sociales

Le cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts sociales cédées à compter de la date de cession, moyennant paiement concomitant du prix.

3. Dispositions générales

Le présent contrat reflète l'intégralité des conventions conclues entre les parties et ne pourrait être interprété à la lumière d'autres pièces, qui seraient en tout état de cause réputées inexistantes.

Toute modification que les parties entendraient y avoir apportée ne pourra être établie que par la production d'un écrit.

La non-exécution d'un droit ne pourra être considérée à elle seule comme une renonciation à ce droit.

Toute notification d'une partie à une autre sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse susmentionnée, sauf communication de la même manière d'un changement d'adresse.

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Etabli à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties intéressées, le 24 mai 2006.

Signature / Signature

Le cessionnaire / Le cédant

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08942. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065171.3/850/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 22.192.

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme QUARTIC S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 21 décembre 1984, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 17 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Knauff, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'administrateurs et modification subséquente des pouvoirs de signature des administrateurs.
- 2) Acceptation de la démission de trois (3) administrateurs et nomination de cinq (5) nouveaux administrateurs avec effet rétroactif au 31 mars 2006.
- 3) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 31 mars 2006.
- 4) Fixation de l'adresse de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- 5) Divers.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs: catégorie A et catégorie B. En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 7.** La société sera valablement engagée par les signatures d'un administrateur de catégorie A et deux administrateurs de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de trois (3) administrateurs savoir:

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur François Mesenburg, employé privé, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet rétroactif au 31 mars 2006.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs avec effet rétroactif au 31 mars 2006:

- Mme Angelika Moosleithner-Batliner, née le 12 juillet 1957 à Fürstentum, Liechtenstein, de nationalité liechtensteinoise, avec adresse professionnelle Aeulestrasse 74, FL-9490 Vaduz, comme administrateur de catégorie A;
- DORBAT TREUHAND- UND VERWALTUNGSANSTALT, enregistrée au Liechtenstein sous le numéro FL-0002.031.910-9, ayant son siège social Aeulestrasse 74, FL-9490 Vaduz, comme administrateur de catégorie A;

- Monsieur Jacques Dubois, juriste, demeurant 27, avenue de Mont Goulin, CH-1008 Prilly, comme administrateur de catégorie B (est actuellement déjà administrateur de la société);
 - LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 79.709, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B;
 - LUX KONZERN, S.à r.l., inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 80.993, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes des exercices 2004 et 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat avec effet rétroactif au 31 mars 2006.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.838, avec effet rétroactif au 31 mars 2006.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes des exercices 2004 et 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Deltenre, M. Zitella, C. Knauff, S. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 470, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065350.3/5770/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 22.192.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(065351.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EUROMIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 96.022.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 5 mai 2006

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat en ce jour du 5 mai 2006 de Madame Morand-Colne Nicole, directrice, née le 6 mars 1957 à Paris, demeurant à F-51430 Bezanne, 4, allée de Chèvremont, de ses fonctions d'Administrateur-Déléguée.

2. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064727.5/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

S.C.I. ARTESP, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X septembre.

R. C. Luxembourg E 3.161.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le 6 juillet 2006.

Ont comparu:

1.- Monsieur Artuso Eros, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

2.- Mademoiselle Esposito Rosario, demeurant à I-20129 Milan, 16 Via Spallanzani.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}. - Forme et objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. ARTESP, société civile immobilière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre 2. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Artuso Eros, prénommé, cinquante parts d'intérêts	50
2.- Mademoiselle Esposito Rosario, prénommée, cinquante parts d'intérêts.	50

Total: cent parts d'intérêts.	100
---------------------------------------	-----

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant au survivant. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre 3. - Administration

Art. 9. La société est administrée par les deux associés.

Les administrateurs sont nommés pour un terme indéterminé.

Art. 10. L'administrateurs sont investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature conjointe des administrateurs. Les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre 4. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par les administrateurs.

Titre 5. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre 6. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins des administrateurs alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre 7. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Artuso Eros, prénommé,
- Mademoiselle Esposito Rosario, prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent acte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Artuso / R. Esposito.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01972. – Reçu 333 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065377.3//99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.094.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.385.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:
MONTEREY SERVICES S.A., Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064870.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

78864

MO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.276.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour MO HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064718.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

INTER FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.449.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour INTER FOOD S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064719.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AGARDH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 91.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour AGARDH INVEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064720.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour APICIUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064722.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.
